



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/41
30 avril 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITIONS DE PROJET : PÉROU

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, seconde tranche) PNUD et PNUE

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Pérou

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan d'élimination des HCFC (phase II)	PNUD (principale), PNUE	80°	67,5 % d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2019	16,26 (tonnes PAO)
-----------------------------------------------------------	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					16,10				16,10
HCFC-124					0,00				0,00
HCFC-141b					0,00				0,00
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		14,63							14,63
HCFC-142b					0,16				0,16

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	26,88	Point de départ des réductions globales durables :	54,79
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	18,14	Restante :	36,65

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,44	0	4,89	0	0	1,22	8,55
	Financement (\$ US)	249 738	0	499 476	0	0	124 869	874 083
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,44	0	0,87	0	0	0,22	1,53
	Financement (\$ US)	47 088	0	94 016	0	0	23 504	164 608

(VI) DONNÉES DU PROJET		2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		24,19	24,19	24,19	17,47	17,47	17,47	17,47	17,47	8,74	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		24,19	24,19	24,19	17,47	17,47	17,47	17,47	17,47	8,74	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	350 100	0	233 400	0	0	466 800	0	0	116 700	1 167 000
		Coûts d'appui	24 507	0	16 338	0	0	32 676	0	0	8 169	81 690
	PNUE	Coûts du projet	62 400	0	41 600	0	0	83 200	0	0	20 800	208 000
		Coûts d'appui	8 112	0	5 408	0	0	10 816	0	0	2 704	27 040
Financement approuvé par le ComEx (\$ US)	Coûts du projet	412 500	0	0	0	0	0	0	0	0	412 500	
	Coûts d'appui	32 619	0	0	0	0	0	0	0	0	32 619	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet				275 000	0					275 000	
	Coûts d'appui				21 746						21 746	

* La seconde tranche était censée être communiquée en 2019.

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
--------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Pérou, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la seconde tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant total de 296 746 \$ US, soit 233 400 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 16 338 \$ US, pour le PNUD et 41 600 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 5 408 \$ US, pour le PNUD.¹ La communication comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC de 2017 à 2019, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Pérou a déclaré une consommation de 16,26 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 40 pour cent à la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC en 2015-2019 est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Pérou (données de l'Article 7 - 2015-2019)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	374,91	369,91	401,40	358,52	292,76	433,29
HCFC-123*	2,98	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-124	0,28	0,27	0,20	0,34	0,00	2,77
HCFC-141b	17,62	13,13	0,00	0,00	0,00	16,25
HCFC-142b	3,00	6,03	3,74	1,78	2,41	18,15
Total (tm)	398,78	390,63	405,34	360,64	295,17	470,46
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés**	295,58	217,67	381,25	266,22	132,96	s.o
Tonnes PAO						
HCFC-22	20,62	20,35	22,08	19,72	16,10	23,85
HCFC-123*	0,06	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-124	0,01	0,01	0,00	0,01	0,00	0,06
HCFC-141b	1,94	1,44	0,00	0,00	0,00	1,79
HCFC-142b	0,19	0,39	0,24	0,12	0,16	1,18
Total (tonnes PAO)	22,82	22,21	22,32	19,84	16,26	26,88
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés**	32,51	23,94	41,94	29,28	14,63	27,91***

* Il n'y a eu aucune consommation de HCFC-123 avant 2015, celle-ci n'est par conséquent pas incluse dans la valeur de référence des HCFC ou dans le point de départ pour les réductions globales de HCFC.

** Rapports de mise en œuvre du programme de pays.

*** Point de départ défini dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif.

3. La consommation de HCFC au Pérou a lentement diminué au cours des cinq dernières années, en raison de la mise en œuvre des activités menées au titre du PGEH, notamment l'application de systèmes d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation, une transition progressive vers des technologies de remplacement dans le secteur des équipements de réfrigération et de climatisation, et l'interdiction des importations de HCFC-141b pur pour nettoyer les circuits de réfrigération, à compter du 1^{er} janvier 2017.

4. L'augmentation de la consommation de HCFC-22 et de polyols prémélangés contenant du HCFC-141b en 2017 est liée à la reconstruction des installations détruites par les inondations et les coulées de boue qui ont touché plusieurs régions du pays. En 2019, la réduction relativement plus importante du HCFC-22 est due à une hausse du prix du frigorigène comparé à ses solutions de remplacement, tandis que la réduction de 50 pour cent du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés s'explique par

¹ Selon la lettre du 24 mars 2020 du ministère de la Production du Pérou adressée au PNUD.

un accroissement des importations de systèmes similaires à base de HFC, de HFO et d'agents de gonflage du type cyclopentane.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

5. Les données relatives à la consommation sectorielle de HCFC, publiées par le gouvernement du Pérou dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2019, correspondent aux données communiquées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement était en train de mettre en place un système opérationnel d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2017-2019 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a conclu que les mécanismes mis en place par les institutions impliquées dans les systèmes d'octroi de permis et de quotas permettent de contrôler de manière adéquate les importations de HCFC, et que la consommation de HCFC au Pérou a diminué de façon progressive et durable, répondant ainsi à l'ensemble des objectifs de réduction. Le rapport de vérification recommande de continuer à former les agents des douanes ; de définir un critère de surveillance des substances qui ont été éliminées (par exemple le HCFC-141b) pour s'assurer qu'elles ne rentrent pas dans le pays sous forme pure ou en mélange ; et d'améliorer la systématisation des informations concernant les polyols prémélangés importés contenant du HCFC-141b ou tout autre agent de gonflage, afin de vérifier les tendances de suivi et d'utilisation. Le PNUD a confirmé que le gouvernement du Pérou collaborait avec le PNUD et le PNUE pour suivre les recommandations issues de la vérification.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH

Cadre juridique

7. Le ministère de la Production a créé une liaison électronique entre le Bureau national de l'ozone (BNO) et le service des douanes pour recouper les informations sur les importations de HCFC, et le BNO a actualisé les informations du portail électronique de consentement informel préalable en connaissance de cause, développé par le PNUE, pour faciliter la coopération avec les BNO des pays voisins.

8. Le gouvernement a également mis en place un comité directeur de projet, comprenant des représentants du ministère de la Production, du PNUD et du secteur privé, pour superviser la mise en œuvre du PGEH et garantir l'atteinte des résultats. Le gouvernement a travaillé en coordination avec les institutions impliquées dans le contrôle des SAO (par exemple le service des douanes et les ministères de la Production et de l'Agriculture) pour veiller à ce que les mesures mises en place pour les substances réglementées dans le cadre du Protocole soient effectivement respectées, tout en appliquant les critères de la réglementation des échanges commerciaux au niveau national. Le gouvernement n'a identifié aucune utilisation ni aucun stock de substances réglementées déjà éliminées dans le pays.

9. Afin de renforcer les secteurs juridiques et institutionnels liés à la mise en œuvre du Protocole de Montréal, trois appareils d'identification de frigorigènes, capables d'identifier également ces substances dans des mélanges, ont été achetés et utilisés par le service des douanes, et un expert international a été recruté pour assurer une formation sur le contrôle des HCFC et des HFC,² pour développer le programme de certification des compétences à destination des techniciens en réfrigération et climatisation et pour préparer un guide pour le BNO sur les normes et procédures internationales, les systèmes de certification,

² Conjuguant les efforts déployés avec la mise en œuvre de l'activité de facilitation de Kigali.

la standardisation des compétences et les enseignements tirés de la mise en place de programmes de certification dans d'autres pays.

10. Un consultant a été recruté pour aider à l'élaboration de normes et de lignes directrices en matière de sécurité pour l'installation et l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation contenant des frigorigènes inflammables, et pour la mise en place d'ateliers destinés aux principales parties prenantes impliquées dans l'adoption de la norme, notamment le Comité technique du Bureau national de normalisation.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

11. Les activités suivantes se sont déroulées dans le cadre de la première tranche de la phase II du PGEH :

- (a) Mise en route du processus d'achat de 35 ensembles de trousse à outils³ destinés aux techniciens en réfrigération et climatisation et aux ateliers de formation sur l'entretien ; préparation du contenu d'ateliers portant sur les bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et les procédures d'utilisation des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) ; et formation de 175 techniciens (dont 17 femmes) aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération et à l'utilisation des frigorigènes à faible PRP ;
- (b) Sélection de centres d'enseignement technique pour le renforcement de l'enseignement formel à destination des techniciens en réfrigération ; fourniture d'une assistance technique au SENATI (l'institut de formation le plus représentatif du pays) afin d'actualiser son programme d'étude ; renouvellement du matériel de laboratoire du SENATI à des fins d'apprentissage ; et diffusion d'informations sur les normes techniques internationales concernant la réfrigération et la climatisation qui seront adaptées dans le pays ;
- (c) Réalisation de cinq ateliers sur la récupération, le recyclage et la régénération (RRR) des frigorigènes ; visites techniques de trois installations de récupération de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) considérées comme des centres potentiels de recyclage des frigorigènes ; préparation de la liste des équipements nécessaires pour cinq centres de récupération et de recyclage et des critères de sélection de ces centres ;
- (d) Ouverture d'enquêtes préliminaires concernant le développement d'un éventuel projet pilote visant à promouvoir l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de frigorigènes à faible PRP pour le refroidissement dans certains secteurs, comme la pêche ; et
- (e) Lancement d'une campagne annuelle de sensibilisation s'adressant aux utilisateurs finaux et aux décideurs des institutions gouvernementales concernant la consommation responsable des HCFC et les options relatives à l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation à faible PRP ; et développement de textes de sensibilisation (affiches et brochures notamment) pour les ateliers sur l'entretien, les utilisateurs finaux et les fournisseurs de matériel de réfrigération et de climatisation.

³ Pour les frigorigènes inflammables, à savoir : station de rechargement et pompes à vide ; kit de soudage ; flexibles avec clapets à bille ; détecteurs de fuites ; manomètre ; et balance de précision avec attache pour cartouche.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

12. La PMU, mise en place au sein du ministère de la Production, rapporte directement au BNO, tout en bénéficiant de la supervision et des conseils du PNUD. La PMU est dirigée par un gestionnaire de projet et épaulée par une assistante administrative. L'assistance technique est assurée par des consultants nationaux et un expert international en réfrigération et en climatisation. Les dépenses engagées par la PMU s'élèvent à 37 500 \$ US et sont réparties comme suit : coordinateur de projet (20 000 \$ US), assistant de projet (10 500 \$ US) et vérification de la consommation de HCFC (7 000 \$ US).

Niveau de décaissement des fonds

13. En date de mars 2020, sur les 412 500 \$ US approuvés jusqu'à présent (soit 350 100 \$ US pour le PNUD et 62 400 \$ US pour le PNUE), 126 534 \$ US (31 pour cent) ont été décaissés (soit 105 234 \$ US pour le PNUD et 21 300 \$ US pour le PNUE). Le solde, qui s'élève à 285 966 \$ US, sera décaissé en 2020-2021.

Plan de mise en œuvre de la seconde tranche de la phase II du PGEH

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre de juin 2020 à décembre 2021 :

- (a) *Renforcement des secteurs juridiques et institutionnels* : formation de 70 agents des douanes impliqués dans les procédures d'importation de HCFC et d'équipements à base de HCFC ; suivi de l'application des systèmes actualisés d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et l'exportation ; suivi de l'application de la nouvelle version améliorée des codes douaniers harmonisés ; campagne de sensibilisation sur le processus de certification et lancement de la certification des techniciens en réfrigération et climatisation ; poursuite de l'assistance technique en vue de l'adoption de normes de sécurité pour l'introduction d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de frigorigènes sans SAO et à potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul (y compris les frigorigènes inflammables), et reproduction de 500 exemplaires des lignes directrices (PNUE) (41 600 \$ US) ;
- (b) *Formation aux bonnes pratiques de réfrigération et aux procédures d'utilisation de frigorigènes à faible PRP* : distribution de matériel ou d'outils (35 ensembles de trousseaux à outils à destination des techniciens en réfrigération et climatisation) et mise en place d'ateliers supplémentaires pour former au moins 100 techniciens à travers tout le pays aux bonnes pratiques d'entretien au quotidien et à la gestion adaptée des frigorigènes à faible PRP lors de l'installation et de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (PNUD) (51 584 \$ US) ;
- (c) *Renforcement des instituts techniques* : achat de la totalité des instruments, équipements et outils⁴ nécessaires aux instituts de formation technique pour assurer la formation des techniciens en réfrigération et climatisation (PNUD) (67 333 \$ US) ;
- (d) *Mise en place de centres de récupération et de recyclage* : finalisation de l'achat du matériel⁵ pour trois centres de recyclage dans la capitale (Lima) et deux centres situés dans le reste du pays, et mise en route des installations (PNUD) (68 550 \$ US) ;

⁴ Notamment : matériel de récupération, bonbonnes, appareils d'identification des frigorigènes, pompes à vide, modules de formation à la réfrigération et à la climatisation, ensembles de collecteurs et flexibles, balances, kits de soudage, détecteurs de fuites pour tous les gaz frigorigènes, filtres et autres outils.

⁵ Notamment : matériel de récupération et de recyclage, appareils d'identification des frigorigènes, pompes à vide, détecteurs de fuites et balances.

- (e) *Assistance technique* : poursuite de la préparation d'un projet pilote visant à tester l'installation d'un équipement équipé d'une technologie à faible PRP chez un utilisateur final de matériel de réfrigération commerciale au cours d'une prochaine tranche (PNUD) (5 000 \$ US) ;
- (f) *Promotion de solutions de remplacement en vue de la réduction de la consommation de HCFC et de l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation contenant des frigorigènes à faible PRP dans les secteurs clés* : conception, reproduction et distribution de documents de sensibilisation (par exemple bannières sur les ateliers de formation et d'autres événements, brochures techniques sur les bonnes pratiques en réfrigération et en climatisation, infographie visant à promouvoir l'implantation de centres de récupération et de recyclage) afin de faciliter la mise en œuvre des activités de la phase II dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération (PNUD) (19 933 \$ US) ; et
- (g) *Unité de gestion de projets* : suivi des projets lancés dans le cadre du PGEH, préparation de rapports périodiques annuels, tenue de réunions avec les parties prenantes concernées pour planifier ou surveiller la mise en œuvre des activités, et vérification de la consommation de HCFC (PNUD) (21 000 \$ US, dont 11 000 \$ US pour un coordinateur de projet, 3 000 \$ US pour un assistant de projet et 7 000 \$ US pour la vérification).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

15. Le Secrétariat a pris note du retard de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du PGEH en raison de la rotation du personnel à la direction générale des Affaires environnementales. Le PNUD a confirmé que les difficultés administratives sont maintenant résolues et que la mise en œuvre se déroule selon le calendrier fixé dans l'Accord conclu entre le gouvernement du Pérou et le Comité exécutif.

Cadre juridique

16. Le gouvernement du Pérou a déjà émis les quotas d'importation de HCFC pour 2020, lesquels quotas sont conformes aux objectifs de contrôle fixés par le Protocole de Montréal.

Mousse de polyuréthane (PU)

17. À sa 80^e réunion, lors de l'approbation de la phase II du PGEH, le Comité exécutif a autorisé le gouvernement du Pérou à présenter, au cours d'une future réunion, un plan sectoriel des mousses PU visant à éliminer le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, lorsque des technologies à faible PRP et présentant un bon rapport coût-efficacité seraient disponibles sur le marché (décision 80/59(b)(iii)). Après avoir observé qu'en 2019, environ 50 pour cent des systèmes de polyols prémélangés importés étaient à base de HFC, de HFO ou de cyclopentane, le PNUD a indiqué que le gouvernement envisageait de ne pas présenter de projet sur les mousses PU durant la phase II du PGEH.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

18. En fournissant des informations sur la façon dont le réseau RRR sera autonome, le PNUD a expliqué que la première phase établirait cinq centres de récupération et de recyclage, la capacité de régénération n'étant étudiée à l'avenir que pour deux centres maximum. Selon les conclusions de l'analyse, le coût de recyclage des HCFC, estimé à 2,00 \$ US/kg, est inférieur au prix du marché pour le HCFC-22

vierge, qui est de 10 \$ US/kg. Le ministère de la Production procède actuellement à la sélection de cinq centres de récupération et de recyclage suite à un appel d'offre lancé avec notamment les critères suivants : au moins cinq ans d'expérience dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation ; capacités techniques de mise en œuvre ; dimensionnement électrique suffisant pour faire fonctionner les équipements de récupération et de recyclage ; disponibilité de 50 à 70 mètres carrés pour l'installation du matériel ; et volonté de signer un accord avec le BNO pour le développement d'une formation. Les opérateurs choisis doivent être à jour de leur paiements vis-à-vis du gouvernement et ne sont pas autorisés à intégrer certains coûts (location et utilités) lors de l'établissement du prix du HCFC-22 recyclé.

19. Outre les équipements de base qui seront fournis, chaque centre devra également co-financer les équipements nécessaires au nettoyage et à l'inspection des bombes et au conditionnement et au stockage de l'huile contaminée ; un aspirateur à poussière ; un thermomètre numérique ; une soufflante d'air chaud ; et des étiquettes pour identifier le HCFC-22 recyclé.

20. En réponse à la question portant sur l'avancement limité de la réalisation du projet pilote chez un utilisateur final, le PNUD a indiqué que la mise en œuvre de ce projet n'était prévue que pour la quatrième année de la phase II, l'objectif étant de donner la priorité aux utilisateurs consommant une quantité significative de HCFC-22 ou ayant reçu une autorisation pour de gros volumes dans le cadre des quotas. Par exemple, les entreprises du secteur de la pêche ont été considérées comme prioritaires, compte tenu de leur poids dans l'économie et du potentiel de transposabilité des interventions mises en place. Des discussions préliminaires ont eu lieu avec certains utilisateurs, en particulier dans le secteur du commerce, lesquelles discussions pourraient mener à l'introduction d'équipements de réfrigération contenant des frigorigènes à faible PRP. La façon dont le gouvernement pourrait tenir compte de la décision 84/84⁶ et faire passer la technologie à l'échelle supérieure n'a pas du tout été abordée pour l'instant, mais tous ces éléments devraient être pris en considération une fois le projet développé.

Mise en œuvre de la politique d'égalité hommes-femmes⁷

21. Le Secrétariat a pris note du fait que durant la mise en œuvre de la première tranche, le gouvernement du Pérou et le PNUD ont formé 17 techniciennes, représentant 11 pour cent du nombre total de techniciens formés sur cette période. Conformément au mandat encourageant l'égalité hommes-femmes, le gouvernement du Pérou a intégré ces considérations à ses travaux dans le cadre du Protocole de Montréal. Parmi les activités réalisées sur le sujet, on peut citer : des formations/ateliers destinés spécifiquement aux femmes ; des efforts entrepris pour améliorer l'équilibre des sexes au sein des experts/formateurs recrutés et des participants aux formations et ateliers ; et l'intégration des spécificités homme-femme dans les sessions de formation et la documentation utilisée (présentation de données ventilées par sexe et intégration d'images de femmes et d'hommes le cas échéant, explication des différents effets des produits chimiques sur la femme et sur l'homme). De plus, tous les rapports incluent l'avancée sur les questions d'égalité des sexes et leur impact sur les hommes et les femmes, ainsi que les difficultés respectives des uns et des autres en termes quantitatifs et qualitatifs.

Pérennité de l'élimination des HCFC

22. L'interdiction des importations de HCFC-141b pur depuis le 1^{er} janvier 2017 a permis de supprimer l'utilisation de cette substance lors du nettoyage des systèmes de réfrigération et de climatisation dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Le gouvernement du Pérou s'est également rapproché du service des douanes et des instituts de formation technique pour garantir l'intégration des informations liées au Protocole de Montréal à leurs plans de formation standards. Le service des douanes a

⁶ Concernant les projets de démonstration et les projets pilotes visant à faire passer les utilisateurs finaux sur des technologies de remplacement à PRP faible ou nul et/ou à réduire l'utilisation des substances réglementées.

⁷ La décision 84/92(d) a invité les agences bilatérales et d'exécution à appliquer la politique opérationnelle concernant l'intégration des questions relatives à l'égalité hommes-femmes tout au long du cycle du projet.

inclus au programme de son centre de formation des informations pertinentes concernant le Protocole de Montréal et d'autres accords environnementaux. Dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, le SENATI a reçu une assistance technique pour actualiser son programme d'étude et, en plus des cours classiques sur les bonnes pratiques d'entretien déjà dispensés par les instituts de formation technique, l'association des techniciens propose également une formation à ses membres. Ces mesures aideront à garantir la pérennité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

23. Le système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation de HCFC mis en place par le gouvernement du Pérou est opérationnel, et le pays est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Une interdiction des importations de HCFC-141b pur est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le problème ayant provoqué le retard pris initialement dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH est maintenant résolu. Un total de 175 techniciens en réfrigération et climatisation a été formé, 35 ensembles de trousse à outils sont en cours d'achat et de distribution aux techniciens de différentes provinces, cinq centres de récupération et de recyclage sont en cours de sélection, trois instituts de formation ont été renforcés avec une assistance technique et recevront également du matériel et des outils, un programme de certification à destination des techniciens est en cours d'élaboration et devrait débuter en 2020, et le processus d'adoption et de mise en place de lignes directrices et de normes de sécurité concernant les frigorigènes inflammables a également démarré. Le décaissement des fonds a atteint 31 pour cent. À la lumière des avancées réalisées, le Secrétariat recommande l'approbation de la seconde tranche.

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Pérou, et recommande en outre l'approbation globale de la seconde tranche de la phase II du PGEH, ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche 2020-2021 correspondant, aux niveaux de financement figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, seconde tranche)	233 400	16 338	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, seconde tranche)	41 600	5 408	PNUE